



N° de résolution
ou annotation

2023-06-137

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023 tenue à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : Le maire, M. Mathieu Guillemette ainsi que la conseillère Mme Josée Chrétien, et les conseillers M. Marcel Mainville, M. Jacques Bergeron et M. Sébastien Roy.

Étaient absents : Mme Chantal Mainville, conseillère et M. Bertrand Béchar, conseiller.

Était également présente, Mme France Pelletier, directrice-générale/greffière-trésorière.

1.0 Ouverture de la séance;

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h03, sous la présidence de M. Mathieu Guillemette, maire.

2.0 Adoption de l'ordre du jour;

L'ordre du jour étant disponible pour tous, la lecture en est dispensée.

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ainsi présenté et de laisser le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption du Plan de sécurité civile 2023
- 4.0 Embauche d'une journalière
- 5.0 Avis de motion : Règlement sur les animaux
- 6.0 Adoption des procès-verbaux du 2 et 30 mai 2023
- 7.0 Trésorerie;
- 7.1 Adoption des dépenses courantes
- 8.0 Correspondance;
- 9.0 Période de questions;
- 10.0 Projets;
- 10.1 TECQ : 2e soumission Entreprises Bourget
- 10.2 PRIMEAU : recommandation de WSP
- 10.3 Ponceau route centrale
- 10.4 SADC : « Cultivons notre santé »
- 11.0 Lots intra
- 11.1 Demande d'aide financière au Programme d'aménagement durable des forêts
- 12.0 Pompiers : Projet schéma de couverture de risques révisé
- 12.1 Avis de la Municipalité de Roquemaure sur les propositions d'objectifs de protection
- 12.2 Adoption du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques révisé et de la nouvelle entente en sécurité incendie.
- 13.0 Camping
- 13.1 RICKI-KI Dépan moi
- 13.2 Tarif location du chalet municipal
- 13.3 Bris balançoire d'un campeur lors de la coupe des arbres
- 13.4 Clôture entourant les bombonnes de propane
- 13.5 Ajout d'une table à langer – toilette des hommes
- 13.6 Achat de deux nouveaux séchoirs à mains
- 13.7 Tracteur à pelouse
- 13.8 Débroussaillage nouveau secteur Rue des oursons
- 14.0 Réseau routier ;
- 14.1 Fauchage bordures et fossés
- 14.2 Retrait clause de carburant aux contrats de Jean-Guy Roy Entrepreneur Inc.
- 15.0 Dossiers divers :
- 15.1 Changement disque dur – ordinateur dg
- 15.2 MRC : Accompagnement de Maude Bergeron sur le territoire
- 15.3 Prolongation Vidéotron
- 15.4 Pige location de salles – Temps des fêtes 2023
- 16.0 Rapport des comités;
- 17.0 Période de questions;
- 18.0 Sujets divers;
- 18.1 Demande de la Fabrique : Fête de Saint-Anne
- 19.0 Levée de la séance



N° de résolution
ou annotation

2023-06-138

2023-06-139

Avis de motion

2023-06-140

3.0 **Adoption du Plan de sécurité civile 2023**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Roquemaure reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Sébastien Roy et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Mme France Pelletier, Directrice-générale, greffière et trésorière soit adopté;

QUE Mme France Pelletier soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

4.0 **Embauche d'une journalière**

Il est proposé par M. Jacques Bergeron, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Véronique Lévesque-Poirier comme journalière, selon les termes de son contrat.

5.0 **Avis de motion : Règlement 213 sur les animaux**

Un avis de motion est donné par Mme Josée Chrétien à l'effet que le règlement no 213, Règlement sur les animaux, sera adopté à la prochaine séance du conseil.

6.0 **Adoption des procès-verbaux;**

6.1 Adoption du procès-verbal du 2 mai 2023

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal du 2 mai, la lecture en est dispensée.

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Sébastien Roy et résolu l'unanimité d'adopter le procès-verbal



2023-06-141

N° de résolution
ou annotation

2023-06-142

2023-06-143

2023-06-144

6.2 Adoption du procès-verbal du 30 mai 2023

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal du 30 mai, la lecture en est dispensée.

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 30 mai 2023 tel que présenté.

7.0 Trésorerie;

7.1 Adoption des dépenses courantes

Pour la municipalité : Liste des comptes à payer de mai 2023 au montant de : 192 277.79 \$

Pour le camping municipal : Liste des comptes à payer de mai 2023 au montant de : 6 609.95 \$

Pour les salaires nets : 12 033.61 \$

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de ces dépenses.

8.0 Correspondance :

9.0 Période de questions;

10.0 Projets

10.1 TECQ : 2^e soumission Entreprise Bourget Inc.

ATTENDU QUE la municipalité a déposé sur le SEAO un appel d'offres pour des travaux de rechargement et de traitement de surface double sur le rang 2 et 3 Ouest;

ATTENDU QUE la soumission retenue des Entreprises Bourget Inc. totalise 632 098.06\$ taxes incluses.

ATTENDU QU'UNE somme d'argents supplémentaire budgétée initialement est encore disponible et qu'une deuxième soumission fut demandée auprès des Entreprises Bourget Inc. afin d'optimiser les travaux à réaliser,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission des Entreprises Bourget Inc. pour la réalisation de travaux supplémentaires, pour une distance de 0.794 km et d'une largeur de 7 mètres, au montant de 100 020.60\$ plus taxes.

10.2 PRIMEAU : Recommandation de WSP

ATTENDU QU'UNE étude de caractérisation écologique d'une partie du lot 5 519 533 sur une superficie d'environ 3,7ha doit être réalisée dans le cadre du projet PRIMEAU,

ATTENDU la réception de deux soumissions afin d'effectuer cette étude, soit Bio-Rive – 9 400\$, plus taxes et WSP – 9 765\$ plus taxes,

ATTENDU la recommandation de WSP d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par M. Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à l'entreprise Bio-Rive, au montant de 9 400\$ plus taxes, afin de réaliser l'étude demandée par le MTQ.



N° de résolution
ou annotation

2023-06- 145

10.3 Ponceau route centrale

ATTENDU QUE l'entreprise Galarneau Entrepreneur Général Inc. a reçu le mandat d'effectuer les travaux pour le remplacement du ponceau de la route Centrale,

ATTENDU QUE l'entreprise prévoit débiter les travaux le 19 juin 2023 ou avant, selon la réception des autorisations du MTQ,

ATTENDU QUE l'entreprise désire utiliser le chemin forestier pour leurs transports et les travaux,

ATTENDU QUE l'entreprise souhaite utiliser la zone déboisée dans la partie sud-ouest du ponceau pour l'installation de leurs roulottes ou d'une virée pour le chargement et déchargement des camions,

ATTENDU QU'UNE analyse de sol contaminé sera effectuée avant le début des travaux et que le MTQ émettra des directives pour la disposition par la suite,

ATTENDU QUE des matériaux de déblai conforme d'un volume estimé à 16 000 mètres cubes seront disponibles pour nos besoins,

ATTENDU QUE l'entreprise souhaite obtenir l'autorisation d'entreposer ce matériel dans la zone déboisée du côté nord-ouest du ponceau,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser l'entreprise Galarneau Entrepreneur Général Inc. à :

1. Utiliser le chemin forestier, et ce, à leurs risques et péril;
2. Utiliser la zone déboisée dans la partie sud-ouest du ponceau pour l'installation de leurs roulottes ou d'une virée pour le chargement et déchargement des camions;
3. De livrer 80 voyages de matériel conforme au Camping municipal et d'utiliser la zone déboisée du côté nord-ouest du ponceau pour l'entreposage du matériel, séparé selon le type de matériel.

2023-06-146

10.4 SADCAO : « Cultivons notre santé »

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'accepter le projet « Cultivons notre santé » et de permettre à la SADCAO d'implanter le projet sur le site derrière le bâtiment du Club du Souvenir (Club de l'âge d'or) ainsi que le long du stationnement municipal.

2023-06- 147

11.0 Lots intra

11.1 Demande d'aide financière au Programme d'aménagement durable des forêts

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière au Programme d'aide financière d'aménagement durable des forêts, pour un montant prévisionnel de 21 168.90 \$, pour une participation de la municipalité de 2 116.89 \$ et une subvention demandée de 19 052.01 \$. Les travaux prévus sont du dégagement de plantation.



N° de résolution
ou annotation

2023-06-148

12.0 Pompiers : Projet schéma de couverture de risques révisé

12.1 Avis de la Municipalité de Roquemaure sur les propositions d'objectifs de protection.

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC d'Abitibi-Ouest a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 23 octobre 2010 et est entré en vigueur le 1er décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le schéma doit être révisé, en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, c. S-3.4) (« la Loi »), au cours de la sixième année;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 14 de « la Loi », la MRC d'Abitibi-Ouest a soumis aux municipalités présentes sur son territoire, des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de « la loi », les municipalités doivent donner leur avis sur les propositions soumises par la MRC d'Abitibi-Ouest, en faisant notamment mention des impacts sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 de « la loi », les municipalités doivent adopter une résolution afin de traduire, dans un plan de mise œuvre, les actions et les conditions de ces propositions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Roquemaure donne un avis favorable aux propositions contenues dans le projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest. Elle s'engage à appliquer les actions inscrites dans le plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques révisé, applicables à son territoire, ainsi que les conditions de réalisation de ces propositions.

12.2 Adoption du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques révisé et de la nouvelle entente en sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest

ATTENDU QUE plusieurs services de sécurité incendie doivent recourir à la fourniture de services à l'appel initial et à l'entraide mutuelle pour répondre aux exigences de protection incendie du Schéma de couverture de risques révisé découlant de la Loi sur la sécurité incendie et des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest ont signé une entente relative à l'entraide mutuelle des services de sécurité incendie sur le territoire découlant du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, en septembre 2011;



N° de résolution
ou annotation

2023-06- 149

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer l'entente de septembre 2011 afin de tenir compte des exigences de protection incendie du Schéma de couverture de risques révisé;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une nouvelle entente relative à la fourniture de services en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Mainville, appuyé par M. Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité de :

1. D'accepter les dispositions de l'Entente en sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;
2. D'autoriser le maire, M. Mathieu Guillemette, et la directrice générale, Mme France Pelletier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Roquemaure, toute documentation pertinente à cette entente.

13.0 Camping

13.1 RICKI-KI Dépan moi

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'octroyer 1 000\$ de mise de fond afin d'offrir un centre de dépannage élémentaire, visant la santé et le bien-être des enfants au camping, et d'autoriser Mme France Pelletier, directrice générale à effectuer les achats nécessaires.

13.2 Tarif location du chalet municipal

Il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de fixer le tarif de location du chalet municipal à 200\$ plus taxes, si la famille fait son ménage. Dans le cas où la famille ne FAIT PAS le ménage, un tarif de base de 275\$ plus taxes est demandé.

13.3 Bris balançoire d'un campeur lors de la coupe des arbres

Ce point est reporté afin d'obtenir plus d'information à ce sujet.

13.4 Clôture entourant les bonbonnes de propane

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de retirer la clôture de bois, présente autour des bonbonnes de propane ainsi que de mandater Mme France Pelletier, afin d'obtenir des soumissions pour l'achat d'une nouvelle clôture conforme aux normes.

13.5 Ajout d'une table à langer – toilettes des hommes

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'acheter une table à langer, au montant d'environ 300 \$ plus taxes, et d'en faire l'installation dans les toilettes des hommes.

2023-06- 150

2023-06-151

2023-06- 152

2023-06-153



N° de résolution
ou annotation

2023-06-155

2023-06-156

2023-06-157

13.6 Achat de deux nouveaux séchoirs à mains

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité d'effectuer l'achat de deux nouveaux séchoirs à mains, au montant de 145\$, plus taxes et d'en faire l'installation dans les toilettes hommes et femmes.

13.7 Tracteur à pelouse

Il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité d'effectuer l'achat d'un tracteur à pelouse usagé, au montant de 900\$ plus taxes.

13.8 Projet nouveau secteur Rue des oursons

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité de mandater Mme France Pelletier, Directrice générale, afin d'obtenir une soumission auprès de notre entrepreneur général afin de faire préparer le terrain du nouveau projet de développement, secteur Rue des oursons.

13.9 Adoption des amendes liées aux règlements du Camping municipal de Roquemaure

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité de :

	No Règ.	Sanctions Amendes
Sous-location interdite	7	500 \$
Stationnement interdit :	10	Véhicule stationnée sur pelouse – stationner remorque et bateaux 30 \$ par jours - Sureté du Québec
Couvre-feu	12	Véhicule circulant pour le plaisir sur le terrain après le couvre-feu : 100\$
Électricité	13	Modification au panneau : Expulsion immédiate
Modifications au terrain	14	Modifier le terrain sans permission - 250 \$
Trottoir, remise et patio	15	Ajout de ces éléments sans permission - 250 \$ Obstruer les chemins et descentes de plages -100 \$
Entretien et pelouse	16	Négliger la tonte de pelouse - 20 \$ Mal disposé le bois, laissé traîner son terrain -75 \$
Arbres, faune et flore	17	Planter des clous, vis aux arbres -250 \$ par arbre Endommager la végétation -250 \$ par événement Couper des branches -250\$ l'événement Coupe arbre -250 \$ par arbre Tuer petit animal : 250 \$ par événement
Utilisation de l'eau	18	Arrosage des pelouse interdit entre 1 ^{er} juin et 5 septembre - 75 \$ Laver équipement camping entre le 15 juin et 5 septembre -: 150 \$ Lavage des voitures, camions, patios interdit en tout temps - 250 \$
Feu et foyer	19	Ne pas utiliser de pare-étincelles : 500 \$ par événement Brûler des déchets domestiques ou de construction - Amende : 250 \$ Ne pas éteindre son feu avant de rentrer pour la nuit / Laisser son feu sans surveillance : 250 \$ - Sureté du Québec + 150 \$ déplacements de la DG ou gestionnaire.
Bruit et musique	20	Bruit troublant la paix, la tranquillité et/ou le bien-être du voisinage : 250 \$ par événement – Sureté du Québec
Armes, pétards et feux d'artifice	21	500 \$ par événement – Sureté du Québec
Utilisation de bouteilles en verre	22	100 \$ par événement
Gestion des déchets	23	Jeter quoique ce soit dans le lac : 250\$ Mettre des déchets à côté des conteneurs : 250 \$ Laisser traîner ses ordures aires de jeux ou repos, plage : 250\$
Vidange des roulottes	24	Vidanger en dehors des heures permises : 250 \$ par événement
Circulation – vitesse	25	Limite de vitesse : 150 \$ par avertissement + \$\$\$ Sureté du Québec, si récidive.
Animaux domestiques	26	Présence d'animaux au parc, bloc sanitaire, chalet principal. 100 \$
Moralité – dommages – comportements - vandalisme	28	Uriner dans un endroit public -200 \$ Sureté du Québec Allumer feu ailleurs que dans son foyer -1000 \$ Sureté du Québec Se battre ou se tirailé – Amende 500 \$ Sureté du Québec



N° de résolution
ou annotation

2023-06-159

2023-06-160

2023-06-161

2023-06-162

14.0 Réseau routier

14.1 Fauchage bordure et fossés

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'inviter Jean-Guy Roy entrepreneur Inc. ainsi que René Bélanger à soumissionner afin d'effectuer le fauchage des bordures de chemins et des fossés de la municipalité.

14.2 Débroussaillage

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de mandater M. Marcel Moreau afin qu'il effectue le débroussaillage de la Route centrale ainsi que le Rang 1, jusqu'à concurrence du montant budgété, soit 10 000 \$.

14.3 Retrait clause de carburant aux contrats de Jean-Guy Roy Entrepreneur Inc.

Étant donné les difficultés rencontrées lors de la mise en pratique de la clause de carburant auprès des petites et moyennes PME;

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de retirer la clause de carburants des contrats en vigueur entre la municipalité et Jean-Guy Roy Entrepreneur Inc.

15.0 Dossiers divers

15.1 Changement du disque dur – ordinateur dg

Il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de faire changer le disque dur de l'ordinateur de la directrice générale, par MicroAge, au montant de 120,67 \$ taxes incluses, plus le temps d'installation.

15.2 MRC : Accompagnement de Maude Bergeron sur le territoire

ATTENDU QUE les municipalités doivent déterminer les projets pour lesquels les services d'accompagnement des agentes de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest seront requis;

ATTENDU QUE les projets doivent contribuer à la réalisation des planifications locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité,
QUE : La municipalité de Roquemaure sollicite les services d'accompagnement de madame Maude Bergeron, agente de développement à la MRC d'Abitibi-Ouest, pour l'accompagnement des projets suivants :

- Développement d'un plan de communauté nourricière;



N° de résolution
ou annotation

2023-06- 163

2023-06-164

2023-06- 165

2023-06-166

2023-06-167

- Développement du plan de développement durable de la municipalité de Roquemaure;
- Tout autre projet pouvant nécessiter l'aide de notre agente de développement.

15.3 Prolongation Vidéotron

Il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser Vidéotron à prolonger de six mois leurs travaux dans la municipalité.

15.4 Pige location de salles – Temps des fêtes 2023

Le 30 décembre 2023 ainsi que le 1^{er} janvier 2024, la Salle Abitibi sera louée.

15.5 Vente du terrain 5 519 531

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre d'achat pour le lot 5 519 531;

ATTENDU QUE ce lot appartient à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de vendre le lot 5 519 531 à M. Jean-François Plourde, conformément à l'offre reçue le 30 mai 2023, au coût de 1500\$, à la condition que l'acheteur assume tous les frais reliés à cette transaction, et de mandater le maire, M. Mathieu Guillemette, afin de signer les documents inhérents à cette vente.

16.0 Rapport des comités;

17.0 Période de questions;

18.0 Sujets divers

18.1 Demande de la Fabrique : Fête de Sainte-Anne

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité de commanditer la location de la Salle Abitibi, des toilettes chimiques, de poubelles extérieures ainsi que de tables de pique-nique, le 26 juillet prochain, à l'occasion de la fête de Sainte-Anne.

18.2 Réédition de compte : PRABAM

Dans le cadre du programme PRABAM, Mandater la firme Daniel Tétreault CPA afin de réaliser une mission de procédures convenues conformément à la NCSC 4400 et produire le rapport.

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme France Pelletier, Directrice générale, à effectuer la réédition de compte pour le projet PRABAM.

18.3 Installation de décorations au-dessus de la Rue Principale

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité de demander



N° de résolution
ou annotation
2023-06-168

l'autorisation au MTQ, en appui au comité du 90^e anniversaire de la municipalité de Roquemaure, d'installer des fanions de festivités au-dessus de la Rue Principale, de l'entrée du village jusqu'au coin de la 1^{ère} Avenue, et ce pour la période du 1^{er} juillet au 15 septembre 2023.

18.4 Réfection du Rang 2 et 3 Ouest

Il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme France Pelletier, Directrice générale, afin d'obtenir un estimé budgétaire des coûts de réparation de :

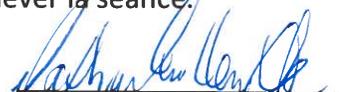
- Correction bute de la côte de « La chatoune »;
- Correction des nouvelles panses de bœufs au Rang 2 et 3 Ouest.

19.0 Levée de la séance

À 22h55, il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de lever la séance.



Mme France Pelletier,
Directrice-générale/greffière-trésorière



M. Mathieu Guillemette
Maire

2023-06-169